

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25051

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX LE SYADEN / CARCASSONNE BOXING / PROMOTION SANTÉ OCCITANIE / AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE CARCASSONNE

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes
FOYER DU DOME

La Commune de Carcassonne met à la disposition Le Centre des Congrès, à titre payant et sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- le SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique), représenté par Régis BANQUET dont le siège social est 15 rue Barbes 11000 CARCASSONNE, le 22 Mai 2025
- Carcassonne Boxing, représenté pas Sylvie FRIYED LECLERCQ, dont le siège social est gymnase du 3^{ème} RPIMA – rue du capitaine Paul Cazaux 11000 CARCASSONNE, le 16 et 17 Mai 2025
- Amicale des sapeurs-pompiers de CARCASSONNE, représenté par Jean Marc PASSEBOSC, dont le siège est Allée des tilleuls – 11000 CARCASSONNE, le 6 Décembre 2025

La Commune de Carcassonne met à la disposition Le FOYER DU DOME, à titre payant et sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- Promotion santé Occitanie, représenté par Alix MOURET, dont le siège est Cité de la Santé – Hôpital La Grave – Place Lange – TSA 60033 – 31059 TOULOUSE Cedex 9, du 2 au 3 octobre 2025

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Carcassonne, le 1 avril 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250401-24047-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 10/04/2025